

CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION

JOURNEES MONDIALES DE LA JEUNESSE 2023

Lieu : Lisbonne, en passant par Lourdes, Fatima et Portimao

Dates : du 23 juillet au 7 août 2023

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHAMBERY

Service diocésain des pèlerinages

Raison sociale : association de loi 1905

Siège social : 2, Place Cardinal Garonne, 73001 Chambéry

Téléphone : 04 79 33 26 09

Courriel : pelerinage@catholique73.org

SIRET : 776 464 802 000 11

Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation des JMJ organisées par les diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise.

Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles dans le formulaire d'inscription sur le Venio ou sur simple demande par mail : jmj@catholique73.org

PROGRAMME DE LA SESSION

À titre informatif, susceptible de modification.

- Départ de Chambéry le 23 juillet 2023 dans la soirée - avec les passages à Lourdes et à Fatima
- Du 26 au 31 juillet 2023 : Pré-JMJ à Portimao
- Du 01 août au 06 août 2023 : JMJ à Lisbonne
- Retour prévu à Chambéry le 07 août 2023 dans la soirée

■ TRANSPORT ALLER/RETOUR

Le transport est compris dans l'inscription : le car aller et retour de Chambéry à Lisbonne par Lourdes, Fatima et Portimao ainsi que les transports en communs à Portimao et à Lisbonne : tram, bus, métro ...

■ LIEU DE LA SESSION - HEBERGEMENT

La formule est une pension complète sur toute la durée du pèlerinage, (soit du 24 juillet 2023 jusqu'au 7 août 2023). Vous serez hébergés dans le site suivant :

- Lourdes – village des jeunes, dortoirs ou tentes
- Fatima – dortoirs ou gymnase
- Portimao - en famille d'accueil ou dans un gymnase en collectif.
- Lisbonne - en famille d'accueil ou dans un gymnase en collectif.

Notre réservation est basée sur un total de 100 places d'hébergement. La répartition des participants dans les lieux d'hébergement est réalisée par l'équipe d'organisation. Il est à noter que la taxe de séjour est intégrée dans le prix du pèlerinage.

■ RESTAURATION

La prestation restauration est fournie comme pension complète sur toute la durée du pèlerinage.

Tous les déjeuners et dîners se prendront en fonction du programme de la session : au restaurant, au self, dans des cantines ou sous forme de pique-nique.

Les petits déjeuners se prendront généralement sur le lieu d'hébergement.

■ FORMALITES ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES

Formalités à accomplir :

Pour les ressortissants français, merci de vous munir :

- d'une pièce d'identité ou passeport en cours de validité au moment du pèlerinage,
- d'une carte d'assurance maladie européenne (demande à effectuer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie ou sur AMELI.fr),
- un visa pour les non-européens (pour toutes questions contacter jmj@catholique73.org)
- pour toutes les personnes mineures merci de nous contacter - jmj@catholique73.org

■ ADAPTABILITE

De façon générale, ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Cependant, les aménagements spécifiques sont possibles afin de permettre au participant de suivre le bon déroulement du pèlerinage.

Si vous êtes dans cette situation, merci de prendre contact avec Madeleine Ribeyre par courriel (jmj@catholique73.org) avant toute inscription afin de voir ensemble, comment organiser votre participation.

■ PRESTATIONS

À titre informatif, susceptible de modification.

Les visites, les catéchèses ou d'autres propositions pastorales seront données ou traduites en langue française.

Les diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise se réservent le droit, à tout moment, de modifier le programme, l'itinéraire ou l'hébergement prévus en fonction du contexte local (contexte sanitaire, intempéries, manifestations, problèmes techniques...), ainsi que de la forme physique des participants. Le participant ne pourra les refuser sans motif valable. Dans la mesure du possible, les diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise s'engagent à proposer un substitut de niveau équivalent.

■ CONDITIONS DE REALISATION

Ce pèlerinage requiert un minimum de 70 participants afin de pouvoir se tenir. En dessous de ce nombre, il est annulé (se référer au paragraphe *Annulation par le diocèse de Chambéry, Maurienne et Tarentaise ci-après*).

■ PARTICIPATION FINANCIERE

Pour ce pèlerinage, la formule de participation est :

FORMULE 2 semaines : 750 € (650 euros avec la réduction de 100 euros jusqu'au 28 février 2023) - inclus les frais de pèlerinage, repas et nuitées collectif du 23 juillet jusqu'au 7 août 2023

Le prix comprend :

- ✓ Le forfait en pension complète (hébergement + repas, du déjeuner du 24 juillet au déjeuner du dernier jour) – Lourdes, Fatima, Portimao, Lisbonne
- ✓ Les déplacements aller-retour de Chambéry et sur place ;
- ✓ L'inscription auprès du COL des JMJ ;
- ✓ Les journées en diocèse à Portimao ;
- ✓ La taxe de séjour ;
- ✓ L'assurance assistance-rapatriement MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ;
- ✓ Tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Le transport pour se rendre du domicile vers le lieu de départ et inversement ;
- ✗ L'assurance annulation ;
- ✗ Les boissons et les extras lors des repas ;
- ✗ Les pourboires ;
- ✗ Les offrandes de messes (à votre discrétion) ;
- ✗ Toutes les dépenses à caractère personnel.

■ MODALITES DES PAIEMENT

Le montant total du pèlerinage est à régler soit une fois à l'inscription soit en 3 fois.
La personne est inscrite à encaissement du premier versement.

Pour les cas particuliers, merci de nous contacter par courriel : jmj@catholique73.org

Les modes de paiement

Pour régler le cout de l'inscription, le participant dispose des modes de paiement suivant :

- Paiement par chèque

Le ou les chèques est/sont

1. A libeller à l'ordre de la PASTORALE DES JEUNES
2. A envoyer à l'adresse : Pastorale des Jeunes – JMJ, 2 Place Cardinale Garonne, CS 10107, 73001 Chambéry
3. En écrivant sur le dos le nom et le prénom du participant.

Il n'est pas possible de régler une inscription par chèque émis par une banque hors de France.

- Paiement par CB

L'inscription peut être réglée par CB via la plateforme Venio.

- Paiement par virement

L'inscription peut être réglée par virement via le RIB de la plateforme Venio.

■ ASSURANCE ANNULATION

Il n'y a pas d'assurance annulation dans le tarif de ce pèlerinage. Il est à la liberté du participant de souscrire à ce type d'assurance auprès de l'assureur de son choix. Le cas échéant, il appartient au participant d'en assurer la mise en œuvre.

■ ANNULATION

Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription au pèlerinage n'est pas soumise au droit de rétractation. Toutefois, le participant peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquitter des frais suivants :

Barème d'annulation (sur le montant de la participation totale)

- à plus de 30 jours avant le départ : 5 % (correspondants aux frais de dossier)
- entre 29 jours et 25 jours avant le départ : 30 %
- entre 24 jours et 11 jours avant le départ : 65 %
- entre 10 jours et le jour du départ : 100 %

Toute annulation doit être signifiée au service de la Pastorale des Jeunes et des Vocations :

- soit par courriel envoyé à jmj@catholique73.org ;
- soit par courrier postal avec accusé de réception envoyé à :

Pastorale des Jeunes et des Vocations - MJJ
2, Place Cardinal Garrone, CS 10107
73001 Chambéry

Le remboursement de la prestation suite à une annulation moins de 11 (onze) jours avant la date du début du pèlerinage est possible uniquement dans un cas de force majeure.

Cependant, il est précisé que les frais de dossier et d'assurances éventuellement souscrites ne sont pas remboursables, soit une valeur **de 70 €uros**.

Annulation par les diocèses de Chambéry, Maurienne, Tarentaise

Le pèlerinage peut être annulé par les diocèses de *Chambéry, Maurienne, Tarentaise* si le nombre de 70 participants n'est pas atteint.

En cas d'annulation par les Diocèses de Chambéry – Maurienne et Tarentaise, le participant est remboursé de toutes les sommes qu'il a versées. Il ne peut pas prétendre à aucune sorte d'indemnisation.

■ CONTACT - RESPONSABILITE - RECLAMATION

Contact

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le participant est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais à : Madeleine Ribeyre - Tél. : 06 89 44 36 27- courriel : jmj@catholique73.org

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place peut avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du participant.

En cas de difficulté sur place, la participant peut également demander de l'aide auprès du contact ci-après : Madeleine Ribeyre, Tél. : 00 33 6 89 44 36 27

Responsabilité

Les diocèses de Chambéry, Maurienne, Tarentaise sont responsables de la bonne exécution des services prévus aux présentes Conditions Particulières de Participation et sont tenus d'apporter de l'aide au participant en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total versé.

Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant les diocèses de Chambéry, Maurienne, Tarentaise dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous.

Les diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise se réserve le droit d'agréer ou non la personne présentée. En cas de non agrément, les diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise s'engage au remboursement de l'intégralité de sommes versées.

Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Réclamation et médiation

Le participant peut saisir les diocèses de Chambéry, Maurienne, Tarentaise de toute réclamation, à l'adresse suivante : Pastorale des Jeunes et des Vocations, 2 Place Cardinal Garrone, CS 10107, 73001 Chambéry ; par lettre avec accusé-réception et/ou par courriel à jmj@catholique73.org accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel

■ PRESTATAIRES CONCOURANT A L'ORGANISATION DE LA SESSION

SPYRIT (VENIO)

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont gérées via le logiciel VENIO de la société SPIRYT :

SPYRIT systèmes d'information

SARL au capital de 8 000 €

RCS Versailles 448 520 718

Code APE 2602A

N° TVA FR88448520718

Siège social : 2 rue du Pont Colbert - 78000 Versailles

contact@spyrit.net

Tél. +33 (0) 1 39 20 97 70

UADF (QF FRANCE)

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont transmises à l'UNION DES ASSOCIATIONS DIOCESAINES DE FRANCE dans le but d'assurer un soutien sur le plan logistique en cas de besoin durant le pèlerinage. Elle fera notamment le lien entre le participant et l'assistant en cas de difficultés :

UADF – 58 avenue de Breteuil – 75007 PARIS
SIRET 387 565 237 00022
IM 075180002

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ET AXA ASSISTANCE

Le contrat d'assurance RC JMJ assistance-rapatriement est géré par la Mutuelle Saint Christophe et AXA Assistance.

Mutuelle Saint-Christophe assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, régie par le Code des Assurances
Siren 775 662 497
277, rue Saint Jacques - 75256 PARIS Cedex 05

AXA Assistance France
SA au capital de 2 082 094 €
Nanterre 311 338 339 RCS - Code APE 6512Z - N° TVA intracommunautaire FR 89 311 338 339
Immatriculée à l'Orias sous le N° 11060030
Siège social : 6, rue André GIDE - 92320 CHATILLON
Tél : +33 (0) 1 55 92 40 00 - Fax : +33 (0) 1 55 92 40 59

■ FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS DE VOYAGE A FORFAIT LORSQUE L'UTILISATION D'HYPERLIENS EST POSSIBLE (ARRETE DU 1^{ER} MARS 2018)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Les diocèses de Chambéry, Maurienne, Tarentaise seront entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, les diocèses de Chambéry, Maurienne, Tarentaise disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable(s).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>